

LA NEUTRALISATION FISCALE ET FINANCIÈRE : COMMENT CA MARCHE ?

DES OBJECTIFS, UN PRINCIPE

La stratégie fiscale et financière mise en oeuvre par la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a été élaborée sur la base de plusieurs objectifs :



Harmoniser les taux intercommunaux



Assurer à la communauté urbaine les mêmes ressources que celles des 6 intercommunalités en 2015

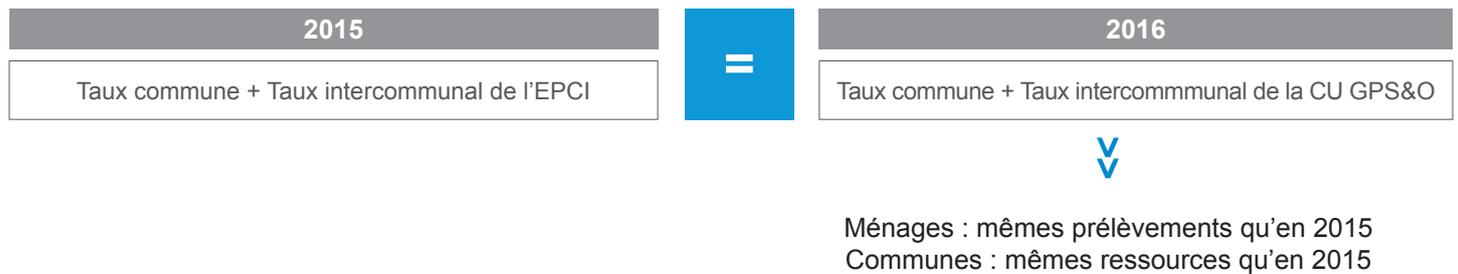


Ne générer aucune fiscalité additionnelle pour chacune des taxes des ménages.



Faire en sorte que la fiscalité intercommunalité soit lisible pour le contribuable.

Ces objectifs se traduisent par l'application d'un principe : celui de la « neutralisation fiscale et financière ». Concrètement, ce principe se décline de la façon suivante :



LA TAXE D'HABITATION EN 2016

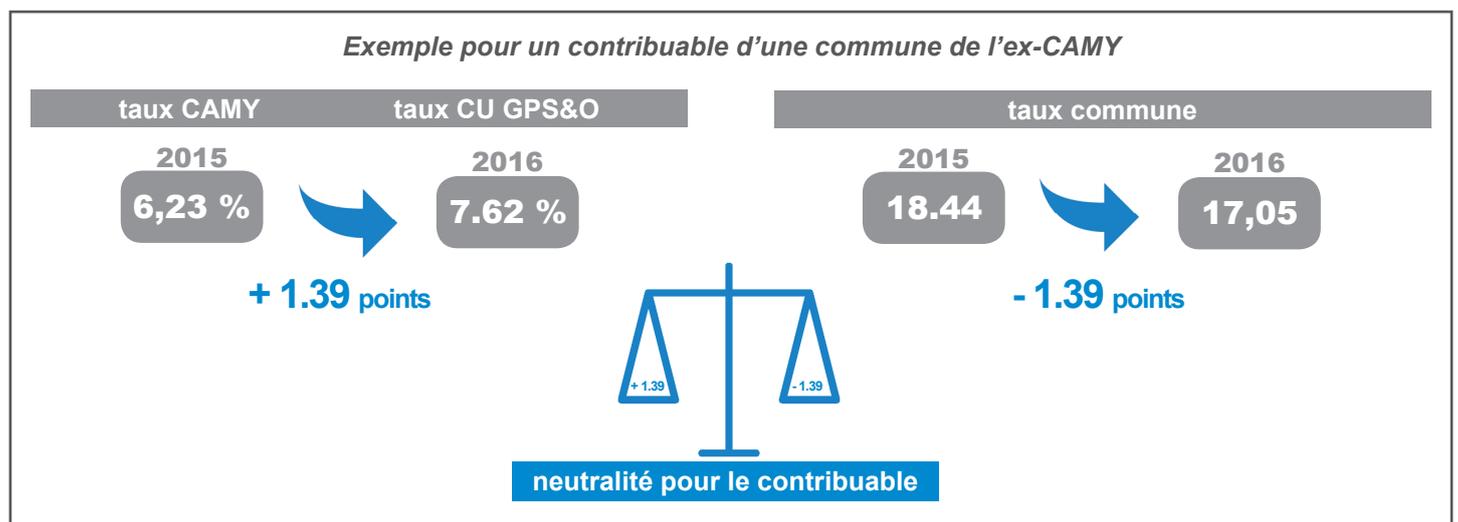
taux CU GPS&O = 7,62 %

Soit un taux supérieur aux taux intercommunaux des 6 anciennes intercommunalités



Selon le principe de neutralité, les communes devraient donc baisser leur taux de taxe d'habitation.

Exemple pour un contribuable d'une commune de l'ex-CAMY



LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI EN 2016

taux CU GPS&O = 0 %

Exemple pour un contribuable d'une commune de l'ex-CA2RS

taux CA2RS

taux CU GPS&O

taux commune

2015

3.50 %



2016

0 %

- 3.5 points

2015

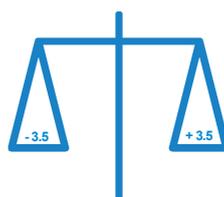
19,44 %



2016

22,94 %

+ 3.5 points



neutralité pour le contribuable

LA TAXE SUR LE FONCIER NON-BÂTI EN 2016

taux CU GPS&O = 0 %

LA TAXE SUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES EN 2016

taux CU GPS&O 2016 = taux intercommunalités 2015

... ET LES RESSOURCES DES COMMUNES ?

neutralité et pérennité

La CU compensera strictement leur baisse de recettes fiscales et de manière pérenne

+

La majoration de leurs recettes fiscales sera reversée à la communauté urbaine et de manière pérenne